



L'association des familles de L'Île-des-Sœurs – L'AFIDS

Projet de construction d'une école primaire à L'Île-des-Sœurs

Mémoire déposé à L'Office de Consultation Publique de Montréal (« OCPM »)

Auprès de Bruno Bergeron, Nicole Brodeur et Jean Caouette



**Dessin de Ilane Nguyen, élève à l'école Montessori de Montréal, 2ème cycle*

jeudi, 4 juillet 2013

Présentation verbale le 10 juillet 2013 à 19h

« Il faut tout un village pour élever un enfant »

Adage africain

L'AFIDS : bref aperçu.

Créée en avril 2012, l'Association des familles de l'Île-des-Sœurs (AFIDS) est un organisme à but non lucratif qui contribue au mieux-être des personnes, des familles et de la collectivité de l'Île-des-Sœurs. L'AFIDS place les enfants au cœur de ses actions. Elle sensibilise la population et les diverses instances aux réalités des familles, aux difficultés qu'elles sont susceptibles de rencontrer, ainsi qu'aux conditions nécessaires à leur développement, à leur épanouissement et à leur mieux-être.

L'Association compte actuellement plus de 500 membres. Elle s'implique dans plusieurs enjeux qui ont un impact concret dans la vie des familles de l'Île-des-Sœurs, dont notamment les projets de la deuxième école primaire, de la piscine couverte et celui des nouveaux ponts.

Il est important de noter que l'un des moteurs principalement de la création de l'AFIDS a été de faire valoir les intérêts des familles de l'Île-des-Sœurs au sujet du besoin de construction d'une deuxième école primaire. Par conséquent, l'AFIDS et ses membres suivent de près ce dossier.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Web : <http://afids.ca/>.

Objectif du présent mémoire

Le but de ce présent mémoire est de participer d'une manière positive à l'implantation d'une école primaire dans le terrain projeté et ainsi commenter le projet de règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé à l'intersection sud-ouest du boulevard de l'Île-des-Sœurs et du boulevard René-Lévesque. Ce document décrit le schéma de réflexion que les membres de l'AFIDS ont suivi pour conclure qu'il s'agit du bon projet (et du bon site), ainsi que certaines pistes de bonification du projet.

Nous espérons humblement contribuer à la réflexion de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en déclinant le raisonnement qui justifie, non seulement l'importance de permettre la construction d'une nouvelle école primaire dans les meilleurs délais, mais aussi la pertinence du lieu choisi qui nous apparaît comme étant le meilleur site possible dans la réalité actuelle. Nous ne prétendons pas à la revue exhaustive des faits, mais nous suggérons à l'OCPM une méthode afin d'organiser l'information volumineuse qu'elle aura reçue.

La réflexion de l'AFIDS s'articule autour des sujets suivants: historique de la situation, analyse de la situation actuelle, urgence d'agir, absence d'alternative, conséquences de ne pas agir, avantages du projet et mesures d'amélioration.

1. Historique de la situation

L'AFIDS est d'avis que l'étude de l'évolution des besoins en enseignement primaire au cours des dernières décennies montre que la planification a été insuffisante afin de répondre aux besoins. Le transfert d'élèves depuis la rentrée 2012 n'est que le dernier épisode d'une saga qui dure depuis trop longtemps déjà. Le projet d'école qui est présenté à l'OCPM est déjà en retard et il n'est toujours pas approuvé pour que sa construction commence.

L'AFIDS tient à souligner que la difficulté de la sous-capacité d'accueil de l'école actuelle ne date pas d'hier. Autant l'obtention d'une « vraie école » en 1985 que ses divers agrandissements démontrent que l'enjeu revient à L'Île-des-Sœurs régulièrement avec plus ou moins d'intensité depuis plus de trente ans. Cette difficulté a même résulté en des problèmes de santé publique. En effet, L'Île-des-Sœurs a été touchée par les premiers cas de moisissures dans les écoles primaires de la région de Montréal, en raison de l'utilisation de roulottes « temporaires » pendant des dizaines d'années.

Le financement d'une nouvelle école est annoncé en avril 2011 par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports (« **MELS** ») qui choisit d'investir plus de 10 millions de dollars pour l'ajout de 3 classes de maternelle et 18 locaux de classe régulière à L'Île-des-Sœurs, alors que de nombreux projets sont reportés à travers la province.

Les 30 mois qui ont suivi jusqu'à aujourd'hui ont été marqués par la recherche d'un emplacement pour implanter une nouvelle école primaire, face aux difficultés de trouver un site que l'arrondissement de Verdun pouvait céder à la Commission scolaire et sur lequel une école primaire pouvait être construite.

C'est ainsi que l'ouverture d'un registre par l'arrondissement de Verdun à l'automne 2011 pour la modification du règlement de zonage dans le site initial du Parc de la Fontaine a fait la démonstration que plusieurs personnes étaient prêtes à se mobiliser pour bloquer un tel projet à proximité de leur domicile et qu'un éventuel référendum sur la modification de zonage, selon l'application retenue des règles applicables pour déterminer les personnes ayant droit de vote, était voué à l'échec.

C'est dans ce contexte d'inquiétude importante, notamment par les parents d'enfants d'âge scolaire et préscolaire, que l'AFIDS a été constituée en avril 2012, afin de donner une voix à ces citoyens qui sont trop souvent absents dans les débats publics en raison des contraintes liées à l'exercice de leurs obligations parentales. De plus, cela s'avérait nécessaire en raison de la mobilisation, sous différentes formes, de l'opposition aux projets soumis.

Face à cette impasse, l'Assemblée nationale du Québec a décidé d'amender la Charte de la Ville de Montréal (article 89) à l'unanimité en juin 2012, afin d'éviter que la volonté de certains citoyens puisse bloquer l'implantation d'une école primaire, venant ainsi corriger une mauvaise rédaction qui ne prévoyait cette exception que pour les établissements d'enseignement de niveau supérieur, soit ceux qui ont le moins besoin d'être localisés à proximité du lieu de résidence. Cette modification législative répondait notamment à une demande de l'arrondissement de Verdun.

D'où maintenant les travaux de l'OCPM sur le projet qui est soumis.

2. Analyse de la situation actuelle

À la connaissance de l'AFIDS, personne ne prétend sérieusement qu'il n'y a pas de besoin justifiant la construction d'une 2^{ème} école primaire à L'Île-des-Sœurs (et même d'une 3^{ème} école dans un avenir rapproché, vers 2020-2021). C'est probablement le seul élément sur lequel toutes les parties concernées et impliquées s'entendent.

Or, cela en dit toutefois peu sur la situation actuelle. Comme parent, nous ne croyons pas qu'il soit favorable au bon développement de nos enfants qu'une école primaire compte près de 1000 élèves. Cela est dit respectueusement malgré le bon travail de tous les intervenants du milieu scolaire (professeurs, direction, personnel professionnel, employés du service de garde, etc.).

En effet, une école de 1000 élèves, ça implique plusieurs problèmes :

- transport scolaire nécessaire car la réalité pratique est qu'il n'y a pas autant d'enfants à distance de marche de l'école;
- encombrement de la circulation automobile le matin près de l'école;
- encombrement de la cour d'école;
- limitation aux activités physiques des élèves;
- manque de locaux, qui implique l'utilisation du corridor ou l'entreposage dans des locaux de classe;
- difficulté d'accès au personnel professionnel de l'école;
- non-respect des ratios maître-élèves;
- transmission des maladies contagieuses accrue;
- encombrement du service de garde;
- pour mener finalement au transfert d'élèves pour étudier à l'extérieur de leur milieu;
- etc...

Les enfants ont besoin d'espace et d'enseignants concentrés sur l'apprentissage et non limités dans leurs activités par des contraintes extraordinaires de manque d'espace et de moyens pour réaliser ces activités.

Nous rappelons à cet effet la lettre de la présidente du Conseil d'établissement à la maire Ginette Marotte du 9 mai 2013 qui identifie ces problématiques.

De plus, nous rappelons les propos suivants de M. Yves Sylvain résumant bien la situation :

"Ce qu'il ne faut pas perdre de vue non plus que parfois peut-être on a tellement, moi-même je le dis, la préoccupation de la nouvelle école, il ne faut pas perdre l'impact sur l'école actuelle, il faut la désengorger.

Autant à la fois ils vont être à 1 015 ou 1 025 élèves dans une capacité de 900, là, ça commence à être extrêmement gros et de deux, il y a un problème de congestion et de sécurité à cette école-là qu'on ne parle pas. Ça c'est très clair. Autant autobus parce que là, 815 on a moins une école de marcheurs où elle est située parce qu'on en a juste une pour toute l'île évidemment,

donc, il y a un problème de congestion, il y a un problème de sécurité, il y a un problème de conditions d'apprentissage. Je ne l'ai pas dit hier, mais quand je disais dans la présentation, j'ai des orthopédagogues et des orthophonistes qui font leur réunion dans les corridors pour donner du support d'apprentissage à cette école-là actuellement." [P. 27 des notes sténographiques de la deuxième journée de consultation]

"Mais normalement, c'est des situations qui durent une année en attendant l'agrandissement ou qu'on ait une solution permanente. Donc, généralement, c'est des situations de court terme, de débordement, mais là, c'est que ça fait trois ans qu'on est en débordement et on avait pris les devants dans le bon sens tout le monde, je ne blâme personne, mais on avait pris les devants pour dès 2010 soumettre l'école et dès le printemps 2011 l'obtenir." [P. 24 des notes sténographiques de la deuxième journée de consultation]

Nous croyons que l'OCPM doit prendre acte des nombreuses difficultés que pose la gestion de l'école actuellement et que cela ne doit pas être perçu comme une contrainte nécessaire ou la normalité, mais comme une situation déplorable qui doit être corrigée dans les meilleurs délais. Nous rappelons que l'école actuelle est la plus grosse école primaire du Québec. Ce ne doit pas être un objectif ni une source de fierté pour quiconque, mais plutôt un signal d'alarme qui nous appelle à agir.

3. Urgence d'agir

Le besoin d'une nouvelle école a été reconnu par le MELS en avril 2011. Dans l'état des finances publiques au Québec, inutile de dire que l'octroi d'une telle subvention dénote une reconnaissance que le projet n'était pas seulement utile, mais nécessaire.

Les tentatives « d'agrandir par l'intérieur » afin d'entasser dans la mesure du possible le plus grand nombre d'enfants dans leur école de quartier ont atteint leur limite et on doit saluer le travail de la direction de l'école et des professeurs pour avoir fait preuve de la plus grande flexibilité possible à cet égard.

Toutefois, toutes ses démarches n'ont pu éviter le scénario catastrophique prédit depuis quelques années : depuis la rentrée 2012-2013, des élèves sont déracinés de leur milieu pour aller étudier dans une école situé à Verdun. Cela peut impliquer qu'ils doivent prendre 4 autobus scolaire (2 le matin et 2 le soir) dans leur journée afin de faire le trajet les menant de la maison à l'école, c'est-à-dire 1h15 matin et soir de transport.

L'AFIDS a dénoncé depuis le début de son existence ses transferts imposés sans valeur ajoutée, surtout dans le contexte enclavé de L'Île-des-Sœurs où les enfants sont carrément déracinés de leur milieu de vie, ce qui nuit grandement à leur socialisation et à l'établissement de leur réseau d'amis dans leur communauté.

Selon le scénario le plus optimiste, la nouvelle école pourrait être en opération environ 3 ½ ans après l'annonce de la subvention par le MELS, soit pour la rentrée 2014-2015, si tout va bien. Si le projet présenté à l'OCPM n'est pas réalisé, nul ne sait quand une nouvelle école sera construite, si la subvention du MELS sera maintenue et si la construction se fera sur L'Île-des-Sœurs ou sur l'île de Montréal, ce qui serait un

scénario catastrophique pour les parents. Ce scénario n'est pas hypothétique, tel qu'on peut le constater des propos de M. Yves Sylvain lors de la consultation publique :

"Ça pourrait vouloir dire ultimement, s'il n'y avait pas de solution, la construction d'une école primaire sur Verdun terre pour des enfants de l'Île des Sœurs, ce qui est assez contradictoire et paradoxal." [P. 24 des notes sténographiques de la deuxième journée de consultation]

En effet, l'AFIDS perçoit bien que la Commission scolaire pourrait de guerre lasse et devant les délais et les difficultés répétées, préférer implanter une école de l'autre côté du pont, malgré les inconvénients qui seront créés, puisqu'elle a l'obligation de trouver une solution pour donner une place à chacun des élèves se trouvant sur son territoire, ce qui rendrait permanents les inconvénients appréhendés.

Enfin, on peut se demander si les familles vont continuer à s'implanter à L'Île-des-Sœurs dans les présentes circonstances, à l'instar des parents qui ont déjà quitté en raison de la problématique de l'école primaire, notamment au bénéfice de la banlieue située sur la rive-sud de Montréal, laquelle s'avère beaucoup plus accueillante pour les familles.

4. Absence d'alternative

L'AFIDS a toujours été ouverte à envisager et évaluer tous les sites suggérés pour l'implantation d'une école primaire à L'Île-des-Sœurs. Toutefois, force est de constater qu'il n'y a aucun autre site réaliste pour implanter une nouvelle école primaire dans des délais acceptables.

De nombreuses discussions ont eu lieu avec l'arrondissement de Verdun pour évaluer les différents emplacements potentiels à L'Île-des-Sœurs. Même que certaines démarches ont été entreprises afin d'utiliser des sites déjà bâtis, dont celui du CPE voisin de l'école actuelle, projet qui n'était pas réalisable finalement.

Les deux emplacements qui demeurent suggérés par ceux qui s'opposent au site retenu dans le projet actuel sont (dans l'ordre) : le parc Archambault situé devant le Lac des Battures et un terrain vague situé entre les rues Levert et René-Lévesque (« **terrain Levert** »).

L'AFIDS constate que le parc Archambault n'est pas prêt pour recevoir une école primaire. Les études de caractérisation du sol démontrent que les émanations de gaz actuelles (45% v. un taux maximal de 5%) ne permettent pas d'envisager la construction d'une école pour la rentrée 2014 ou 2015, si jamais cela est possible un jour. En effet, avant que le ministère de l'Environnement permette une telle construction, il y a de nombreuses étapes à franchir qui nécessitent beaucoup de temps, à supposer même qu'on puisse justifier qu'une portion du terrain sans contamination puisse être utilisé, ce qui n'est pas le cas actuellement.

De plus, le parc Archambault n'est pas un site idéal selon l'AFIDS pour accueillir une école primaire pour plusieurs autres raisons, dont notamment les suivantes :

- Il est situé près de l'école actuelle, ce qui limite la diversité d'offre pour les élèves marcheurs;

-
- Il est situé dans un quartier à très faible densité de population et faible densité d'élèves d'âge primaire, ce qui accentue les distances de transport;
 - Il est situé en bordure d'un lac et d'une aire protégée, ce qui pourrait causer un enjeu de sécurité pour les élèves et de préservation de la nature;
 - Il n'est pas bien desservi par les transports en commun, ce qui limiterait son utilisation par les employés de l'école;
 - Il y a un seul accès à ce terrain, ce qui favorise la congestion avec une circulation aller-retour comme dans le cas de l'école actuelle, incluant la présence d'autobus scolaire nécessaires en raison du nombre restreint d'élèves marcheurs;
 - La Ville doit obtenir du propriétaire antérieur la mainlevée de certaines conditions de la cession du terrain, lesquelles empêchent présentement la construction d'une école primaire et le propriétaire antérieur a indiqué verbalement son refus à donner une mainlevée.

Pour ce qui est du terrain Levert, le premier enjeu est que ce terrain appartient à des intérêts privés et que sa valeur est estimée à plusieurs millions de dollars.

Et, même si cession était obtenue, le terrain Levert ne constituerait pas selon l'AFIDS un site approprié pour la construction d'une école primaire, notamment pour les raisons suivantes :

- Ce site est situé dans un espace commercial peu propice à l'implantation d'une école primaire;
- Ce site est situé à proximité de la sortie du pont Champlain, soit le pont le plus fréquenté au Canada, avec les enjeux de pollution de l'air que cela entraîne, notamment au cours des 10-15 prochaines années avec les aléas de la construction du nouveau pont;
- Tous les élèves devraient traverser le boulevard René-Lévesque à l'intersection où il y a le plus de circulation sur toute l'Île-des-Sœurs et où la vitesse des véhicules est relativement élevée pour un quartier résidentiel, ce qui pose des problèmes de circulation et de sécurité;
- Le nombre d'élèves marcheurs serait par conséquent assez faible à cet emplacement et le transport scolaire en autobus serait nécessaire.

Bref, toute l'Île-des-Sœurs a été analysée afin de déterminer un site pour implanter une deuxième école primaire et force est de constater qu'il n'y a aucune alternative au projet soumis, le document analysant l'ensemble des sites potentiels résumant bien cette situation (document 4.3 déposé par l'arrondissement). L'arrondissement avait d'ailleurs publié dès l'été 2011, l'analyse de 25 sites potentiels pour conclure que seul le parc de la Fontaine pouvait convenir¹.

¹http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8637,96339635&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=16983&ret=/pls/portal/url/page/arrond_ver_fr/rep_annonces/rep_communiques/coll_communiques et http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_ver_fr/media/documents/analyse_%20alternatifs_parc_fontaine.pdf.

En fait, la seule possibilité que l'AFIDS a identifiée, c'est de déplacer le projet dans le Parc de la Fontaine même, tel que le projet initial le suggérait. Toutefois, bien que l'AFIDS ne s'oppose pas à une telle éventualité qu'elle considère aussi avantageuse que le projet soumis, elle n'en fait pas non plus la promotion en raison des considérations de temps et d'enjeux juridiques que cela pourrait impliquer, tel qu'expliqué par les représentants de l'arrondissement de Verdun.

Aucune autre solution proposée n'est aussi intéressante que le projet soumis, même si l'on exclut les conditions essentielles liées à la réalisation du projet sur d'autres sites (droit de construire et contamination environnementale). En fait, en analysant les alternatives suggérées, on ne peut que se convaincre davantage de la justesse du projet proposé. Tel qu'exposé plus bas, l'AFIDS ne prétend pas que le projet soumis s'impose « par défaut » d'alternative, mais plutôt qu'il est un bon projet en soi et qu'il n'est en compétition avec aucun autre projet viable.

5. Conséquences de ne pas agir

À défaut d'avoir une école pour la rentrée 2014, la problématique actuelle ne va que s'accroître. Davantage d'enfants vont être déplacés dans d'autres écoles de la Commission scolaire et vont subir les aléas liés au transport scolaire.

L'OCPM n'est pas sans savoir que dès le mois d'août 2013, les travaux pour le remplacement du pont de l'Île-des-Sœurs (et ensuite du pont Champlain) s'amorcent, ce qui va nécessairement avoir un impact important sur la circulation entre l'Île-des-Sœurs et Verdun. L'AFIDS a d'ailleurs déjà dénoncé la situation vécue le 18 mai dernier pour sortir de l'île, alors que la phase active des travaux n'était pas encore commencée.

Ce temps accru dans le transport, c'est du temps perdu pour dormir, étudier ou jouer, ce qui influe nécessairement à la baisse sur le bien-être de l'enfant. C'est également une incertitude constante pour la conciliation travail-famille en raison des délais variables inconnus, ainsi qu'une problématique accrue de déplacement lorsque les parents doivent faire un grand détour pour se rendre à l'école primaire de leur enfant.

C'est également de la pollution accrue en raison du transport en autobus supplémentaires et des transports supplémentaires pour les automobiles des parents, alors qu'aucune solution verte de transport ne sera accessible de façon réaliste. C'est également une ponction supplémentaire auprès des contribuables qui doivent assumer à même leurs taxes scolaires les coûts liés au transport par autobus (64 000\$ environ par autobus par année).

Le déracinement des enfants de leur milieu et l'impact négatif sur leur socialisation et leur intégration doit également être considéré. Nous vous prions de porter attention aux témoignages des enfants et parents qui ont subi cette situation au cours des années pour réaliser à quel point cela est marquant.

L'Île-des-Sœurs est considéré comme un territoire distinct de Verdun en raison de sa géographie et des inconvénients liés au transport et les impacts sur les enfants. L'AFIDS croit que cette réalité doit être respectée et on doit agir pour éviter les transferts à Verdun.

En fait, il suffit de s'entretenir avec les parents qui ont commencé à vivre cette situation avec les transferts depuis l'automne 2012 pour se rendre compte que la situation est fort désagréable et contraire à la mise en place d'un milieu favorable à l'épanouissement des enfants concernés.

6. Avantages du projet

L'AFIDS croit que le site proposé est le meilleur pour implanter une nouvelle école primaire à L'Île-des-Sœurs.

Le premier avantage est l'emplacement du site dans la géographie de L'Île-des-Sœurs. En effet, en tenant compte du lieu de la première école, on constate que le site proposé permettrait d'équilibrer la distance entre les élèves et leur école primaire en général dans l'île. La carte aérienne à la page 1 du concept architectural est éloquent à cet égard.

De plus, le site proposé est situé au cœur d'un bassin de résidence, ce qui favorisera le transport actif. L'emplacement est également idéal en ce qu'il réduit les besoins en transport scolaire par autobus pour l'ensemble des élèves de L'Île-des-Sœurs en comparaison avec la situation actuelle, notamment la première vague d'autobus à 6h50 pour des enfants qui sont à proximité du site envisagé pour la nouvelle école. Cela se traduit par une meilleure qualité de vie et une réduction de la pollution atmosphérique.

Actuellement, le transport actif est déjà dans les mœurs et coutumes des parents et enfants résidants aux abords de l'école actuelle, sans compter la grande popularité du Marchons vers l'école. L'AFIDS s'engage à promouvoir le transport actif, dès l'ouverture de la nouvelle école, et ainsi renforcer l'habitude de marcher ou se rendre à vélo, auprès des parents et enfants autour de la nouvelle école.

Les vertus du transport actif pour les enfants sont indéniables. Nous avons eu l'opportunité de consulter le mémoire de la Coalition québécoise sur la problématique du poids avant de finaliser la rédaction du présent mémoire et nous référons l'OCPM à celui-ci qui explique, mieux que nous pourrions le faire, tous les avantages qui en découlent et les mesures à implanter pour favoriser et sécuriser le transport actif. Nous retenons que le projet soumis répond à la première recommandation de ce mémoire, soit « *Choisir un emplacement au cœur de quartiers résidentiels de manière à favoriser les déplacements actifs* ».

Au sujet du déplacement actif, nous référons également au dessin reproduit à la page couverture qui a été retenu dans le cadre du concours « Un transport pour mieux vivre » de la Fondation Monique-Fitz-Back et nous tenons à citer cette élève du deuxième cycle du primaire qui résume bien le tout : « *Une marche à chaque jour, ça ne pollue pas et nous faisons de l'exercice* ».

Au sujet de la circulation à l'intérieur de L'Île-des-Sœurs, le projet permet des bénéfices importants, car il permet de réduire les allers retours en amont de l'intersection de la rue Berlioz et du boulevard de L'Île-des-Sœurs, tel que démontré sur le plan 4.14.1 déposé par l'arrondissement. Cela permet une meilleure répartition de la concentration de la circulation et devrait diminuer le temps de déplacement à l'heure de pointe du matin. Avec l'éventualité de retirer le brigadier scolaire à cette intersection, cela va contribuer à décongestionner le trafic actuel et les automobilistes pourront emprunter une des trois voies possibles (chemin du Golf, boulevard de L'Île-des-Sœurs et rue Berlioz) pour continuer leur chemin. En fait, en

donnant plus de chances aux enfants de marcher et en réduisant le transport en autobus et en voiture pour se rendre à l'école, on ne peut que dégager les routes pour la période d'affluence du matin.

Ce projet amène des bénéfices supplémentaires à l'ensemble de la communauté, puisque ses infrastructures seront disponibles à la communauté. À titre de contribuables, l'AFIDS estime que cela représente un meilleur retour sur investissement de nos taxes scolaires que des dépenses de transport scolaire. Cela sera bienvenu dans un contexte où les infrastructures publiques actuelles sont toutes regroupées au même endroit (centre Elgar et école actuelle) et sont utilisées presque à pleine capacité.

Pour le voisinage immédiat, le bénéfice sera dans l'augmentation de la valeur marchande de leur propriété grâce à la présence d'une école primaire à proximité.

Finalement, ce projet vient également contrer tous les impacts négatifs mentionnés plus haut relativement au transport scolaire (environnement, temps, incertitude et coûts) et au déracinement des élèves de leur milieu.

En résumé, ce projet comporte de nombreux avantages, tout en trouvant une vocation à un espace de terrain qui n'avait ni vocation, ni utilisation, ni aménagement. Au lieu d'être uniquement un lieu de transit, il deviendra le nouveau poumon qui permettra à nos jeunes de respirer et se développer.

7. Mesures d'améliorations

Nous sommes en accord avec l'emplacement choisi et les modifications au règlement de zonage qui sont recherchées dans le cadre de ce projet. Toutefois, cela ne signifie pas que l'implantation ne puisse pas être améliorée. L'AFIDS propose à l'OCPM qu'elle cherche dans ses recommandations à améliorer le projet selon les lignes directrices qui suivent.

Une préoccupation de l'AFIDS découle notamment des propos suivants qui ont été entendus lors des consultations publiques :

"On va travailler avec la commission scolaire aussi pour faire en sorte que, bon, ça pourrait être un parc-école, et c'est toujours dans nos cartons, c'est toujours sur la table à dessin d'améliorer tout ça effectivement." [Benoît Malette, p. 74 des notes sténographiques de la deuxième journée de consultation]

"... comme disait monsieur Malette, on espère conjointement développer un projet de parc-école à un moment donné qui sera peut-être dans le parc, mais accessible aux enfants et qui réglera les problèmes de vétusté et d'autres éléments." [Yves Sylvain, p. 104 des notes sténographiques de la deuxième journée de consultation]

Nous retenons la définition de parc-école proposée par la ville de Québec : « Ensemble composé d'une école et d'un parc public, et aménagé en fonction d'usages variés des clientèles scolaire et communautaire. Le parc-école sert surtout dans l'enseignement par le jeu. » Nous invitons l'OCPM à prendre connaissance de

plusieurs projets de parc-écoles qui se sont concrétisés récemment, notamment à Salaberry-de-Valleyfield², Plessisville³, Île-Perrot⁴ ou Trois-Pistoles⁵.

Ainsi, nous croyons que le projet peut être amélioré afin de s'inscrire davantage dans une implantation de type parc-école et l'AFIDS espère que les projets de l'arrondissement et de la commission scolaire se réalisent. Quiconque a visité le Parc de la Fontaine a constaté que celui-ci mérite davantage d'attention de la part de l'arrondissement pour répondre aux besoins des citoyens.

Ainsi, dans le cadre de ce projet, c'est l'ensemble du parc de la Fontaine qui doit être considéré et pensé par l'arrondissement, notamment par les mesures suivantes :

- Remplacement des unités de jeu pour les enfants par des unités dignes de ce nom, notamment pour celles qui sont complètement brisées;
- Concentration des jeux pour enfants afin d'éviter de choisir une portion du parc selon les âges de nos enfants;
- Réfection du chalet de la piscine;
- Rénovation des terrains de tennis et évaluation de la possibilité d'offrir d'autres types de surface (terre battue, gazon ou autres surfaces);
- Remise en service d'une véritable fontaine fonctionnelle... dans le parc du même nom et élimination de la margelle en béton de l'ancienne fontaine qui constitue une entrave à la circulation et un danger pour les utilisateurs du parc;
- Analyse de l'utilisation actuelle de certains aménagement comme les terrains de pétanque et le terrain de palet pour s'assurer de leur utilisation, à défaut de quoi un nouvel usage pourrait être envisagé;
- Installation d'un terrain de mini-soccer l'été à l'endroit où une patinoire est installée l'hiver;
- Aménagement de la cour d'école de façon à ce que celle-ci soit complémentaire à l'offre du parc et accessible en-dehors des heures d'utilisation par l'école primaire;
- L'implantation d'une œuvre d'art dans le parc à proximité de l'école primaire;
- Aménagement de l'espace vert entre le bloc académique envisagé et les tennis afin d'être utilisé comme complément à la cour d'école envisagée (voir page 5 du concept architectural);
- Ajout de stationnement pour vélos à proximité de l'école primaire;
- Bonification du parc à chien avec des stations d'activité ludiques;
- etc...

L'AFIDS constate que tout site choisi aura nécessairement pour effet de réduire la superficie d'espace vert possible sur le territoire de L'Île-des-Sœurs, cela est inévitable. Toutefois, cela peut se faire de la façon la plus « verte » possible et tous les citoyens devraient appuyer une démarche de parc-école.

² <http://www.infosuroit.com/le-parc-ecole-quartier-champlain-un-exemple-de-concertation/>.

³ <http://www.lanouvelle.net/Communaute/Education/2013-05-23/article-3257965/Un-parc-ecole-entierement-renouvele/1>.

⁴ <http://www.ile-perrot.qc.ca/pages/informations/actualites/projet-dembellissement-parcecole-francoisperrot.aspx?lang=FR-CA>.

⁵ <http://www.infodimanche.com/actualites/societe/91450/ouverture-du-parc-ecole-chanoine-cote>.

Nous croyons que le projet se doit d'être bonifié dans le sens d'un engagement accru dans le transport actif et la mise en place d'incitatifs à la marche ou au vélo, comme un « pédobus », lequel est beaucoup plus sain et moins coûteux, ce qui aurait pour effet de réduire la circulation liée au dépôt des enfants à l'école le matin. Nous croyons que l'OCPM devrait faire des recommandations précises à cet égard.

L'OCPM aura constaté que l'enjeu de construction d'une 2^{ème} école primaire a divisé la population de L'Île-des-Sœurs et qu'aucun site ne fait l'unanimité. Nous espérons que les recommandations de l'OCPM permettront de réaliser le projet proposé et de mettre cet épisode derrière nous. L'AFIDS a de la difficulté à cibler exactement les véritables déterminants de l'opposition citoyenne au projet, puisque l'argumentaire a évolué selon les différents sites envisagés et probablement que les motivations individuelles sont variées. En conséquence, l'AFIDS n'est pas en mesure de présenter des mesures d'amélioration du projet qui considèrent toutes ces opinions, mais est heureuse de la possibilité qu'ont ici tous les citoyens de s'exprimer afin d'améliorer le projet et de limiter les irritants pour l'ensemble de la population.

Nous appelons les opposants à émettre leurs propositions d'amélioration du projet pendant les audiences et espérons que la possibilité de travailler tous ensemble à l'amélioration de ce projet pourra aider à panser en partie les plaies créées par la division de la population sur cet enjeu.

Nous espérons que la commission scolaire va continuer à bonifier le projet et notamment se pencher sur les détails d'implantation architecturale, tel que l'utilisation de plafonds en bois, les détails d'implantation de la cour d'école ainsi que réexaminer la question relative à la canalisation de la ville qui empêcherait une implantation des bâtiments qui pourrait bénéficier le plus possible de l'ensoleillement naturel. L'AFIDS est disponible pour échanger de façon continue avec la commission scolaire afin d'assister à toute réflexion permettant de bonifier ce projet.

La commission scolaire pourra également s'assurer de réviser le rapport du comité de bonification qui avait été mis sur place au sujet du premier projet d'implantation dans le parc de la Fontaine⁶, lequel avait permis d'améliorer concrètement le projet au bénéfice de tous les citoyens.

Finalement, les enjeux de circulation et de sécurité ne sont pas à prendre à la légère et l'AFIDS estime qu'il est très important de s'en préoccuper. Bien que la majorité des enfants n'auront pas à traverser le boulevard de l'Île-des-Sœurs où l'enjeu se pose, l'AFIDS croit que les propositions contenues dans l'analyse de CIMA+ devraient être appliquées afin de prévoir les meilleures conditions possibles pour cette minorité d'élèves. L'AFIDS est rassurée de constater que le projet envisagé respecte les normes gouvernementales de sécurité. De plus, nous croyons qu'un comité consultatif de citoyens devrait être constitué pour faire le suivi et l'analyse de la situation autant pendant la période précédant l'ouverture de la nouvelle école que dans les 2 années qui suivent. L'AFIDS est intéressée à s'impliquer dans ce comité.

Bref, l'AFIDS invite l'OCPM à lancer un message clair à l'arrondissement et à la commission scolaire : la population de L'Île-des-Sœurs demande plus que de trouver un site idéal pour implanter une 2^{ème} école

⁶ Le rapport est accessible en ligne au :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_ver_fr/media/documents/recommandations_comite_travail.pdf.

primaire, elle veut que le projet soit réalisé de la meilleure façon possible pour le bien-être des enfants et des citoyens du voisinage.

Conclusion

En résumé, selon la structure du raisonnement soulevé dans les points 1 à 6, l'AFIDS soumet respectueusement au nom de plus de 500 parents que la solution s'impose d'elle-même et que l'OCPM devrait recommander le projet soumis. Toutefois, pour les raisons qui sont énoncées au point 7 ci-haut, le projet mérite encore d'être bonifié sous forme de parc-école et les recommandations de l'OCPM devraient aller dans ce sens.

L'AFIDS ne peut s'empêcher aussi de formuler des souhaits pour que la planification des infrastructures nécessaires à la population de L'Île-des-Sœurs se fasse immédiatement et que l'arrondissement prenne le leadership à cet égard pour amorcer dès maintenant la réflexion sur les projets suivants: adoption d'un plan de circulation, identification d'un site pour une troisième école primaire, implantation d'une école secondaire et d'équipements sportifs, tel qu'un aréna et une piscine couverte publique. L'arrondissement doit également se positionner dans le cadre des travaux touchant le pont de L'Île-des-Sœurs et le pont Champlain pour en tirer les meilleurs avantages, incluant par la récupération du pont de contournement et la maximisation des projets de compensation pour l'empreinte de carbone du projet.

Bref, il faut que l'arrondissement et la commission scolaire continuent à planifier l'avenir de l'implantation des installations à L'Île-des-Sœurs; les citoyens ont des attentes légitimes à cet égard et l'AFIDS répondra toujours « présent » afin de participer de façon positive à cette planification.

Finalement, l'AFIDS se permet d'ajouter qu'il n'y a pas lieu de faire de la politique sur le dos des enfants et est rassurée que le mécanisme de l'OCPM, dépourvu de considérations politiques, permettra de faire les meilleures recommandations possibles à nos élus municipaux dans ce dossier. Merci d'ailleurs d'avoir accepté de procéder selon un échéancier accéléré et à repousser vos projets de vacances d'été; les familles de L'Île-des-Sœurs apprécient grandement ce geste et votre écoute.